

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 06/2024

Séance du 21 février 2024 - 9h00

**Autorisation des dépenses d'investissement avant vote du budget 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 février 2024, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Vice-Président délégué.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (pouvoir à Rémi JUSTINIEN) ;  
Stéphane TRIFILETTI et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA

Rapporteur : Rémi JUSTINIEN

Contexte

Le Vice-président délégué rappelle aux membres du comité syndical qu'afin de ne pas trop retarder certains investissements, le Forum des Marais Atlantiques souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes courant février conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 65 952,33 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Au titre de l'exercice 2024 et sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet :

21838 – Autre matériel informatique pour 3 500 €  
2188 – Autres immobilisations corporelles pour 1 900 €

**Décision du Comité Syndical**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 comme indiqué ci-dessus.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 15

**Votes :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
p/o le Président :  
Rémi JUSTINIEN  
Vice-Président délégué

Thierry LESAUVAGE,  
Secrétaire de séance

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2024 \_ \_ \_ \_ --

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2024